Image not found or type unknown

Pv à la volée circulation en sens interdit

Par **PEGGY95**, le **14/12/2019** à **13:16**

Bonjour,

J'ail reçu un Pv stipulant : circulation en sens interdit, angle rue.....et rue.....le mercredi à 11 h 15. Cette petite portion de rue est mise en sens interdit les jours de marché le mercredi et samedi, de 7 h 30 à 13 h. Je suis passé quelques fois dans ce boyau de rue, sans doute pas un jour de marché car pas de sens interdit. Ces panneaux sont découverts les jours de marché, je n'ai donc pas fait attention. Sur la contravention, validée par internet à Rennes, il est noté : circulation en sens interdit rue..... J'étais donc à l'angle de la rue quand j'ai été verbalisé : 90 € et 4 points.

Puis-je contester ce PV, surtout pour les points.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **15/12/2019** à **07:55**

Bonjour,

Vous avez reçu un avis de contravention, pas un PV.

Vous étiez bien en infraction ce jour là et à cette heure là. Il est possible que cette verbalisation ait été faite par vidéo-surveillance. De toute façon, votre argumentation ne tiendra pas la route et vous risqueriez, en sus de l'amende, une suspension de votre permis. Le retrait des points est incontournable, il n'est pas dans les compétences du tribunal.

Par **LESEMAPHORE**, le **17/12/2019** à **19:34**

Bonjour

[quote]
Puis-je contester ce PV, surtout pour les points.

[/quote]
Oui tout à fait , suffit de revenir sur ce forum. et consentir de payer 180€ en contre partie du

non retrait de points

Par **janus2fr**, le **17/12/2019** à **21:37**

[quote]
et consentir de payer 180€

[/quote]
Bonjour,

Petite précision, ce n'est pas une commission pour le forum...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés